

SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER
ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS À MONACO

Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 18 septembre 2015

Monaco, le 18 septembre 2015.

Les Actionnaires de la Société des Bains de Mer se sont réunis ce vendredi 18 septembre au salon Eiffel – Hôtel Hermitage en Assemblée Générale Ordinaire pour statuer sur les comptes de l'exercice 2014/2015.

Les actionnaires présents ou représentés ont adopté l'ensemble des résolutions proposées.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Approbation des comptes de l'exercice 2014/2015

Au cours de l'exercice 2014/2015, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 452,4 millions d'euros contre 472,5 millions d'euros l'exercice précédent, soit une baisse de 4 % qui a affecté les secteurs jeux et hôtelier alors que le secteur locatif a poursuivi sa progression. Le résultat opérationnel du Groupe S.B.M. est resté déficitaire à - 31,5 millions d'euros contre une perte opérationnelle de - 11,8 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette dégradation résultait de la diminution du chiffre d'affaires jeux, du démarrage des travaux de l'Hôtel de Paris et de son exploitation avec une capacité réduite à 40 chambres, ainsi que de la charge non récurrente de 7,6 millions d'euros constatée sur l'exercice pour prendre en compte les impacts de la nouvelle convention collective des jeux de table en matière d'engagements de retraite.

Dans le domaine des jeux en ligne, Betclie Everest Group, dont le Groupe détient 50 %, a confirmé son redressement et le Groupe a constaté pour la première fois une quote-part de résultat positive de 0,4 million d'euros contre une perte de 3,8 millions d'euros l'exercice précédent.

L'Assemblée Générale des Actionnaires a approuvé les comptes de l'exercice 2014/2015 et la résolution d'affectation des résultats. Compte tenu d'une situation opérationnelle toujours difficile, il a été décidé de ne pas distribuer de dividende.

Autorisation de rachat des actions de la Société

L'Assemblée Générale des Actionnaires a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de rachat des actions de la Société, dans la limite de 5% du montant du capital social, avec un prix maximum d'achat n'excédant pas 60 euros par action et pour un montant maximum total de 45 millions d'euros. Cette autorisation est valable pour une période de 18 mois à compter du 18 septembre 2015.

Renouvellement d'un Administrateur et nomination d'Administrateurs

L'Assemblée Générale des Actionnaires a renouvelé le mandat d'Administrateur de M. Pierre Svara, qui viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2020/2021, suivant les dispositions de l'article 12 des statuts.

Suite à la cession par le Gouvernement Princier, Actionnaire majoritaire de la Société des Bains de Mer, d'une partie de ses titres, dans des proportions quasi identiques, soit approximativement 5 % du capital de la Société à chacun des deux groupes de dimension internationale, les Groupes LVMH Moët Hennessy – Louis Vuitton et Galaxy Entertainment Group à Macau, les deux nouveaux actionnaires ont eu le droit de proposer à l'Assemblée Générale la nomination d'un Administrateur chacun. L'Assemblée Générale des actionnaires a ainsi nommé la société Ufipar SAS (filiale à 100 % du Groupe LVMH Moët Hennessy – Louis Vuitton) ayant pour représentant permanent M. Nicolas Bazire ainsi que M. Michael Mecca (représentant de Galaxy Entertainment Group) en qualité d'Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2020/2021, suivant les dispositions de l'article 12 des statuts.

PERSPECTIVES

Faisant suite à un exercice 2014/2015 pour la première fois affecté par les travaux de l'Hôtel de Paris, le Groupe reste prudent quant aux résultats à attendre pour l'exercice en cours.

Alors qu'à fin juillet dernier, soit après quatre mois d'exploitation, l'activité observée était globalement conforme aux attentes, le secteur des jeux de table a enregistré un mois d'août particulièrement défavorable en matière d'aléas avec des recettes de jeux de table de 1,7 million d'euros contre 27,0 millions d'euros en août 2014, malgré un niveau de fréquentation équivalent à celui de l'exercice passé. Cette situation, jusqu'alors jamais enregistrée au cours de la période estivale, trouve son origine dans les gains importants réalisés par plusieurs clients de haut niveau fréquentant régulièrement le Casino de Monte-Carlo. En revanche, les autres activités se sont maintenues dans la tendance qui était observée depuis le début de l'exercice, avec notamment une progression des chiffres d'affaires des appareils automatiques et des activités locatives. Même s'il reste affecté par les travaux sur la Place du Casino, le secteur hôtelier a également bénéficié au cours de la période estivale d'un bon niveau d'activité avec un report meilleur que prévu de la clientèle de l'Hôtel de Paris vers les autres établissements du Groupe, et en particulier vers l'Hôtel Hermitage. Il est rappelé que l'Hôtel de Paris ne peut exploiter que 40 chambres au lieu de 182 précédemment.

Sur la base de ces constats, le résultat opérationnel du Groupe devrait rester fortement déficitaire pour l'exercice 2015/2016.

Dans ce contexte, le Groupe entend continuer à concentrer ses efforts sur les priorités suivantes :

- la réalisation des deux projets Place du Casino au niveau d'excellence souhaité en respectant les délais et les budgets annoncés ;

- la relance des jeux en poursuivant la formation de notre personnel pour s'adapter à l'évolution de la demande des joueurs, l'intensification de notre politique de marketing et la réussite du lancement du nouveau Casino Café de Paris ;
- la poursuite d'un strict contrôle des coûts.

Ces différents projets constituent les priorités de la stratégie de relance et de développement du Groupe S.B.M.

www.montecarlosbm.com

ISIN : MC0000031187